

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 21227 - 1981 B 00155 - 321 336 208 - AB INBEV
FRANCE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 1 place de la Gare (Regus) 59000 LILLE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 2 1 3 3 6 2 0 8 0 0 2 8 5		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	267 755	33 023		
		Fonds commercial (1) AH	AI	94 518			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	29 094 019	12 363 153		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 408 906	1 393 311		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	47 725 843	19 237 088		
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	427 619	329 809		
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	7 749	7 749		
		Prêts BF	BG	10 884 050	48 144		
		Autres immobilisations financières* BH	BI	222 993	362 841		
	TOTAL (II) BJ		BK	91 133 456	55 056 364	36 077 091	33 775 122
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	7 899	39 981		
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	26 431 552	40 092 511		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	56 243 653	81 407 891		
		Autres créances (3) BZ	CA	115 146 653	102 236 014		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	596 514	1 617 561			
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	818 670	1 219 077			
	TOTAL (III) CJ	CK	199 244 942	4 073 286	195 171 655	226 613 036	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI) CO		CA	290 378 398	59 129 650	231 248 747	260 388 158	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		Baker Tilly STREGO		Commissaire aux comptes		230 972	(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB-Inbev France</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 800 000</u>)	DA	3 800 000	3 800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	174 659	174 659	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 520 000	1 520 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	1 525 612	1 525 612	
	Report à nouveau	DH	1		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 732 634	19 171 964	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	31 752 907	26 192 237
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	584 014	629 972	
	Provisions pour charges	DQ	2 065 150	2 639 510	
	TOTAL (III)	DR	2 649 165	3 269 482	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	63 762	43 613	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	489 130	526 850	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 850 457	107 234 420	
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 342 307	44 692 550	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 565 575	1 063 266	
	Autres dettes	EA	64 535 441	77 175 280	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		190 456	
	TOTAL (IV)	EC	196 846 674	230 926 438	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	231 248 747	260 388 158	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	196 491 985	230 578 136	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes des chèques de banques et CCP	EH	63 762	43 613		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire 2051

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

H. H. H.

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	815 540 291	FB	3 720 498	FC	819 260 789	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	242 767	FH	3 892 994	FI	4 135 762	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	815 783 058	FK	7 613 493	FL	823 396 551	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	7 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	5 982 566		
	Autres produits (I) (11)				FQ	1 695 564		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	831 074 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	366 320 619	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	14 008 608	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 754	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	32 082	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	214 174 942	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	161 433 754	
	Salaires et traitements*					FY	19 602 846	
	Charges sociales (10)					FZ	7 589 143	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions* }					GA	13 467 502
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	265 311
	Autres charges (12)					GD	986 605	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	247 652
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	798 138 821
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	32 935 861
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	1 892	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	96 297	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	445 501	
	Différences positives de change					GM	663 018	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	56 598	
Total des produits financiers (V)						GO	962 166	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	2 008 096	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	1 309 335	
	Différences négatives de change					GR	212 192	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	2 312 993	
	Total des charges financières (VI)					GT	496 670	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	274 019	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	2 809 664	
						GW	(801 567)	
							(3 264 022)	
							32 132 402	
							29 837 150	

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB-Inbev France</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	1 352 792	4 720 082	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 352 792	4 720 082	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 022 132	5 342 304	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	11 060	537 779	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 033 193	5 880 083	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(680 400)	(1 160 000)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	596 553	776 177	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	6 122 814	8 729 008	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	834 435 572	837 308 489	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	809 702 937	818 136 524	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	24 732 634	19 171 964	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY		58 619	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	663 018	56 597	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								AI	439 464	472 443	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	226 218	233 305	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6				obligatoires A9						
			Dont cotisations facultatives Madelin A7				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
joindre en annexe) :													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cessions d'éléments d'actifs incorporels & corporels										11 060		1 352 792	
Penalités retard de livraisons										1 877 288			
Penalités et amendes										19 844			
Fondation Corona										125 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 231 248 748 €. Sur le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des produits est de 834 435 572€ et celui des charges de 809 702 938€, dégageant un bénéfice de 24 732 634€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, tous les montants repris dans l'annexe sociale sont exprimés en Euros (€).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Contrôle fiscal

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

L'administration fiscale a mis à la charge de la société des rectifications en matière de prix de transfert, considérant que la société aurait dû dans le cadre de calcul de ses prix de transfert réintégrer dans le calcul de sa marge opérationnelle le montant des pénalités logistiques qu'elle comptabilise en charges exceptionnelles, afin de s'assurer du caractère de pleine concurrence de ces derniers.

Les principaux rehaussements en base s'élèvent pour ces 3 exercices à un montant total de 15 455 839€ entraînant les rectifications suivantes :
Supplément d'impôt sur les sociétés : 5 119 094€
Supplément de contribution sociale : 168 931€
Intérêts de retard : 285 391€

Les rectifications relatives aux exercices 2018 et 2019 ont été maintenues à l'issue des recours hiérarchiques exercés.

Nous estimons néanmoins à ce jour que la société dispose d'arguments sérieux pour contester les rectifications mises à sa charge en matière de prix de transfert et obtenir l'abandon des rectifications mises à sa charge, soit dans le contexte d'un contentieux juridictionnel, soit dans le cadre d'une procédure d'élimination de la double imposition.

En conséquence, ces rectifications n'ont pas été provisionnées dans les comptes annuels au 31 décembre 2023.

1.2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes. Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Elles comprennent les logiciels, le fonds commercial et les droits de fournitures.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'affaiblissement sur la base de la détermination de la valeur d'utilité à partir des perspectives de rentabilité de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Logiciels : 1 an linéaire
- Droits de fournitures : sur la durée des contrats en linéaire

Activités en matière de recherche & développement

La société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et frais financiers) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Constructions : 20 ans linéaire
- Agencements des constructions : 5 ans linéaire
- Installations techniques, matériels outillages industriels, de manutention : 5 à 10 ans linéaire
- Agencements divers : 5 ans linéaire
- Matériel de bureaux et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans linéaire

Les éléments corporels de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été valorisés selon des critères liés à l'activité et à la situation nette.

Prêts

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

La société est amenée à comptabiliser en prêts les sommes pour lesquelles elle est appelée à caution. Ces prêts sont valorisés à la valeur nominale et le cas échéant ils font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une étude individuelle en fonction de la situation financière de la contrepartie.

Les règles suivantes ont été suivies :

- * Dépréciation à hauteur de 100% des créances attachées à des fonds de commerce en procédure de redressement ou liquidation judiciaire.
- * Non prise en compte des cautions des associés et des garanties personnelles des exploitants de fonds de commerce.
- * Révision des garanties nanties, hypothécaires et des garanties entrepositaires.

2.4. Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'achat y compris frais accessoires, calculé sur la base du dernier prix d'achat pour les produits bières et au coût moyen pondéré pour les articles publicitaires.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les méthodes de dépréciation sont :

- Créances douteuses au titre de l'exercice : 100%
- Créances douteuses au titre des exercices antérieurs : 100%
- Créances faisant l'objet d'un redressement judiciaire : 100%
- Créances non douteuses mais échues depuis plus de 90 jours : 100%

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.7. Provisions pour risques et charges

Elles se décomposent pour l'essentiel en :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données sur prêts cautionnés
- provisions pour retraites
- provisions pour restructuration

En particulier, les provisions pour risques sont évaluées sur la base des litiges en cours ou en fonction des risques sur les engagements de cautions sur prêts pris par la société. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective des eaux, bières et boissons rafraichissantes sans alcool. Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite. La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation sur exercice en cours 3,85% contre 3,16% sur exercice précédent.

Taux de progression des salaires (inflation incluse) sur exercice en cours 2,50% contre 2,50% sur exercice précédent.

2.8. Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés et provisionnés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 56 000€ hors taxes.

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations : tableau 2054

Amortissements : tableau 2055

Provisions : tableau 2056

Etat des échéances des créances et des dettes : tableau 2057

Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Composition du capital social

Variation des capitaux propres

Provisions et dépréciations

Charges à payer

Produits constatés d'avance

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France										Néant ☐		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	26 773 357	KE		KF	7 207 829	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	1 863 569	KT		KU	558 245	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	50 232 820	KW		KX	8 158 279	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	604 760	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	52 701 149	LO		LP	8 716 525	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	427 619	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	7 749	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	11 537 481	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	11 972 850	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	91 447 357	OH		OJ	15 924 354	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	4 524 893	LW	29 456 293	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	12 908	MK	2 408 906	ML	
		Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM	10 925 244	MN	47 465 855	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	344 772	MT	259 987	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III				IY		NG	11 282 924	NH	50 134 750	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				IO		OX		OY	427 619
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	7 749		
Prêts et autres immobilisations financières							430 437	2F	11 107 043		
TOTAL							430 437	NK	11 542 412		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						II		OK	10 230 250	OL	91 133 456

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev FranceNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE 94 518	RF	RI	RJ 94 518
Autres immobilisations incorporelles	PE 14 282 661	PF 5 325 244	PG 4 511 186	PH 15 096 719
TOTAL I	RK 14 377 179	RM 5 325 244	RN 4 511 186	RO 15 191 237
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	PM	PN	PO	PQ
Sur sol propre	PR	PS	PT	PU
Sur sol d'autrui	PV	PW	PX	PY
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PZ 470 257	QA 214 443	QB 12 683	QC 672 017
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD 30 642 464	QE 7 909 156	QF 10 928 114	QG 27 623 506
Autres immobilisations	QH	QI	QJ	QK
Inst. générales, agencements, aménagement divers	QL 580 984	QM 18 657	QN 344 772	QO 254 870
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP	QR	QS	QT
Emballages récupérables et divers	QU 31 693 707	QV 8 142 257	QW 11 285 570	QX 28 550 394
TOTAL II	QU 31 693 707	QV 8 142 257	QW 11 285 570	QX 28 550 394
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ON 46 070 887	OP 13 467 502	OQ 15 796 757	OR 43 741 631

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Inst. gales, agenc. am. divers	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Matériel de transport	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Mat. bureau et inform. mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages recup. et divers	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exerciceBaker Tilly STREGO
Commissaire aux comptesDotations de l'exercice
amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		3F	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UI	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 ^e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications complémentaires doivent être fournies en annexe au formulaire.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux Comptes

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Cadre A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)			UP	10 884 050	UR	10 884 050	US							
	Autres immobilisations financières			UT	222 993	UV	222 993	UW							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	261 317		261 317								
	Autres créances clients			UX	55 982 336		55 982 336								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (anciennement constatée) L0)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY	107 855		6 612				101 243				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 877 186		1 877 186								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 478 439		14 478 439								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC	37 639 843		37 639 843								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	61 043 328		61 043 328								
	Charges constatées d'avance			VS	818 670		818 670								
TOTAUX				VT	183 316 020	VU	183 214 777	VV		101 243					
REVENUS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF											
Cadre B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	63 762		63 762								
		à plus d'1 an à l'origine		VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	489 130		134 441				354 689				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	89 850 457		89 850 457								
Personnel et comptes rattachés				8C	5 900 443		5 900 443								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	4 482 245		4 482 245								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E												
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 466 241		7 466 241									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	21 493 376		21 493 376									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	2 565 575		2 565 575								
Groupe et associés (2)				VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	64 535 441		64 535 441								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	196 846 674	VZ	196 491 985		354 689						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK												

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS A RECEVOIR : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur prets	
PRETS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Factures a etabli	306 007
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	306 007
R.R.R a obtenir et autres avoirs a recevoir	9 230 471
Etat - produits a recevoir	
Divers produits a recevoir	
AUTRES CREANCES	9 230 471
CREANCES	9 536 478
Interets courus sur autres valeurs mobilieres	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DIVERS	
PRODUITS A RECEVOIR	9 536 478

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Achats	
Services extérieurs	24 674
Autres services extérieurs	793 996
Impôts et taxes	
Autres charges de gestion	
EXPLOITATION	818 670
FINANCIER	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	818 670

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL : (PCG, art. 833-11/1)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres					Capital social	Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice		
ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBÉREES	380 000				380 000	3 800 000	10,00
ACTIONS AMORTIES							
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE							
ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES							
TOTAL	380 000				380 000	3 800 000	10,00

Informations sur l'actionariat

- INBEV BELGIUM, sise Boulevard Industriel 21 1070 BRUXELLES, possède 100,00 % des titres d'AB-INBEV FRANCE.

INBEV BELGIUM fait partie du groupe ANHEUSER BUSH INBEV, dont le siège social est situé au 1 Grand Place à BRUXELLES 1000.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (PCG, art. 833-11/4)

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Dividendes distribués	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissements	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	3 800 000					3 800 000
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 660					174 660
Ecart de réévaluation	0					0
Réserve légale	1 520 000					1 520 000
Réserves statutaires	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	1 525 612					1 525 612
Report à nouveau	1	19 171 964	-19 171 964			1
Résultat de l'exercice	19 171 964	-19 171 964		24 732 634		24 732 634
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	26 192 237	0	-19 171 964	24 732 634	0	31 752 907

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS : (PCG, art. 833-12/1)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises utilisées	Diminutions Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige prud'hommal	80 223		19 100	4 123	57 000
Provisions pour litiges	80 223	0	19 100	4 123	57 000
Cautions emprunteurs	544 051			22 734	521 317
Provisions pour garanties données	544 051	0	0	22 734	521 317
Retraite	702 000	64 050	47 050	28 000	691 000
Provisions pour pensions	702 000	64 050	47 050	28 000	691 000
Impôt société contrôle fiscal	109 411				109 411
Provisions pour impôts	109 411	0	0	0	109 411
Restructuration	1 828 099	922 556	1 485 916		1 264 739
Tva contrôle fiscal	5 698				5 698
Autres provisions pour risques et charges	1 833 797	922 556	1 485 916	0	1 270 437
TOTAL II	3 269 482	986 606	1 552 066	54 857	2 649 165
Immobilisations corporelles	377 043				377 043
Titres de participation	97 810			36 191	61 619
Autres immobilisations financières : Prêts	11 126 495		23 232	227 193	10 876 070
Stocks	347 649	156 954			504 603
Comptes clients	7 396 505	108 358	17 862	3 918 317	3 568 684
TOTAL III	19 345 502	265 312	41 094	4 181 701	15 388 019
TOTAL (I+II+III)	22 614 984	1 251 918	1 593 160	4 236 558	18 037 184

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES A PAYER : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur emprunts	
Interets courus sur banques	
Interets courus sur concours bancaires courants	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Interets courus sur fonds de participation	10 660
Interets courus sur emprunts groupe	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 660
Fournisseurs factures non parvenues	67 061 515
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	67 061 515
Dettes provisionnees congés payés	1 967 078
Personnel : autres charges a payer	3 920 085
organismes sociaux charges a payer	3 438 168
Etat : charges a payer	92 929
DETTES FISCALES ET SOCIALES	9 418 260
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	2 565 575
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 565 575
R.R.R. a accorder et avoirs a établir	7 478 069
Diverses charges a payer	29 621 340
AUTRES DETTES	37 099 409
CHARGES A PAYER	116 155 419

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
EXPLOITATION	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Transferts de charges d'exploitation

Charges et produits exceptionnels

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : (PCG, art. 833-14/1)

	FRANCE	EXPORT ET INTRACOM	TOTAL
Bieres et boissons rafraichissantes	813 231 792	3 720 498	816 952 290
Articles publicitaires	2 308 500		2 308 500
VENTES DE MARCHANDISES	815 540 292	3 720 498	819 260 790
Activites annexes			
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			
Prestations de services	242 768	3 892 994	4 135 762
Produits des locations			
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	242 768	3 892 994	4 135 762
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	815 783 060	7 613 492	823 396 552

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

TRANSFERTS DE CHARGES : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Avantages en nature	439 465
EXPLOITATION	439 465

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :
(PCG, art. 833-14/3)

	Charges	Produits	Produits - charges
Penalites et amendes	19 844		-19 844
Versements octroyés à une fondation d'entreprise	125 000		-125 000
Penalites retard de livraisons	1 877 289		-1 877 289
OPERATIONS DE GESTION	2 022 133	0	-2 022 133
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels	11 060	1 352 792	1 341 732
Cessions d'elements d'actifs financiers			0
OPERATIONS EN CAPITAL	11 060	1 352 792	1 341 732
Impôt société contrôle fiscal			0
Tva contrôle fiscal			0
AMORTISSEMENTS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
TOTAL	2 033 193	1 352 792	-680 401

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL : (PCG, art. 833-15)

Taux moyen de l'impôt :

25,728638%

Libelle	Resultat comptable avant impôt	Réintégrations +	Déductions -	Compensation	Deficits	Résultat Fiscal	Charge d'impôt	Crédit d'impôt	Resultat net après impôt
Resultat courant court terme	32 096 211	1 384 841	-6 039 425	-1 311 734		26 129 693	6 722 814	-600 000	25 973 397
Resultat courant long terme	36 191		-36 191			0	0		36 191
Resultat courant	32 132 402	1 384 841	-6 075 616	-1 311 734	0	26 129 693	6 722 814	-600 000	25 409 588
Resultat exceptionnel court terme	-680 401	144 844		535 557		0	0		-680 401
Resultat exceptionnel long terme						0	0		0
Resultat exceptionnel	-680 401	144 844	0	535 557	0	0	0	0	-680 401
Participation des salariés	-596 553	596 553	-776 177	776 177		0	0		-596 553
Total court terme	30 819 257	2 126 038	-6 815 602	0	0	26 129 693	6 722 814	-600 000	24 096 443
Total long terme	36 191	0	-36 191	0	0	0	0	0	36 191
Bénéfice ou perte	30 855 448	2 126 038	-6 851 793	0	0	26 129 693	6 722 814	-600 000	24 132 634

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : (PCG, art. 833-15)

NATURE	DEBUT EXERCICE		AUTRES		VARIATIONS		FIN EXERCICE		VARIATIONS NETTES	VARIATIONS NETTES
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES FISCALO-COMPTABLES										
1 Provisions réglementées										
11 Provisions à réintégrer ultérieurement										
provision pour hausse des prix										
12 Provisions à réintégrer éventuellement										
provision pour fluctuation des cours										
13 Provisions libérées sous condition d'emploi										
provision pour investissement										
14 Amortissements dérogatoires										
2 Subventions d'investissement										
3 Charges non déductibles temporairement										
31 A déduire l'année suivante										
participation des salariés	776 177				596 553	776 177	596 553		(179 624)	
organique	1 021 000				1 050 000	1 021 000	1 050 000		29 000	
provision perte de change										
32 A déduire ultérieurement										
amortissements fonds de commerce	94 518						94 518			
provision retraite	702 000				64 050	75 050	691 000		(11 000)	
provision restructuration	1 220 507				19 965	1 007 196	233 276		(987 231)	
dépréciation immo corporelles	377 043						377 043			
dépréciation prêts	268 053				23 269		291 322		23 269	
dépréciation produits financiers courus sur prêts	58 927				3 695		62 622		3 695	
dépréciation stocks										
dépréciation clients	7 287 098					3 936 179	3 350 919		(3 936 179)	
4 Produits non taxables temporairement										
plus-values nettes à court terme										
plus-values de fusion										
plus-values à long terme différées										
5 Charges déduites (ou produits imposables) fiscalement et non encore comptabilisées	0									
Charges différées et étalées	0									
Quote-part de perte dans des sociétés fiscalement transparentes	0									
écarts de conversion actif										
TOTAL	11 805 323	0	0	0	1 757 532	6 815 602	6 747 253		(5 056 070)	
II. DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT										
1 Deficits reportables fiscalement										
2 Moins-values à long terme										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

5 - AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATION

Consolidation

Liste des filiales et des participations

Information concernant les parties liées

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Ventilation par catégorie des rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Engagements financiers

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Consolidation

- Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV dont la société mère est :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ceux-ci sont établis en conformité avec les principes édictés par la 7ème directive européenne. En conséquence, la SAS AB-INBEV FRANCE ne publie pas de comptes consolidés en France.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : (PCG, art. 841-6)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Siège social	Capital social	Capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Valeur brute des prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT	Date de clôture de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute > 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
SAS Sofabo	Lavilledieu	200 000	1 015 251	34,00%	233 840	427 619	366 000			4 816 101	31/12/2022
TOTAL					233 840	427 619	366 000	0	0	4 816 101	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute <= 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)						0	0	0	0	0	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES (PCG, art. 833-16)

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NB : Les transactions présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF
MOYEN (PCG, art. 833-19)

CATEGORIE	NOMBRE
Cadres	85,44
Agents de maitrise et techniciens	119,93
Employes	4,82
Personnel salarie	210,19
Cadres	7,00
Agents de maitrise et techniciens	
Employes	
Personnel mis a disposition de l'entreprise	7,00

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DES REMUNERATIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE
DIRECTION (PCG, art. 833-17)

CATEGORIE	MONTANTS
Jetons de presence	Neant
Organes de direction	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS : (PCG, art. 833-18)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises et parties liées	Banques	Tiers
Effets escomptes non echus	0						
Cautions sur prêts clients	556 380					556 380	
ENGAGEMENTS DONNES	556 380	0	0	0	0	556 380	0
Cautions sur prêts clients	37 193						37 193
Exclusivité d'exploitation de droits de propriété intellectuelle : durée 15ans à compter du 31/12/2010	0						2 ans
ENGAGEMENTS RECUS	37 193	0	0	0	0	0	37 193
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0						

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

321 336 208 RCS LILLE METROPOLE
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le VINGT SEPT JUIN

Dans les locaux des sièges sociaux de l'Associée à BRUXELLES (Belgique),
Boulevard Industriel 21,

Madame Cybelle Buyck et Monsieur Tim MOERMAN, agissant en qualité de
représentants de la Société INBEV BELGIUM, Société Anonyme de droit belge,
ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

Associée unique de la société AB InBev France,

désignant la Société INBEV BELGIUM, associée unique, comme Présidente de
séance, en l'absence de Monsieur Pieter ANCIAUX, président non associé de la
société AB InBev France,

I - Ont préalablement exposé ce qui suit :

Le 17 Juin 2024, le Conseil de Présidence d'AB InBev France a arrêté les comptes
annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023
ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

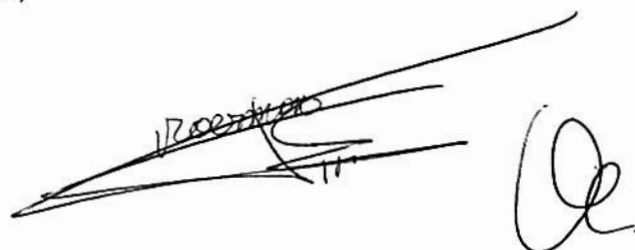
Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux
comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais légaux à
l'associée.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée au siège social dans les délais
légaux.

II - Ont pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux
membres du Conseil de Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,

The block contains two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex, with some illegible text above it that appears to say '12.02.2024'. The signature on the right is a stylized, cursive 'Q' or 'C'.

PREMIERE DECISION

L'associée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil de Présidence et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil de Présidence quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des impôts, l'associée approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 146 690 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

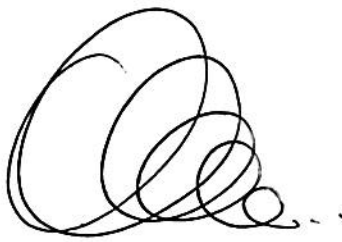
L'associée a pris connaissance de la proposition d'affectation du résultat émise par le Conseil de Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 24 732 634 € augmenté du report à nouveau créditeur de 1 € au poste dividende à payer pour : 24 732 635 €

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2020 : 0 €
- 2021 : 39 692 975 €
- 2022 : 19 171 964 €

De tout ce que dessus, l'associée a dressé et signé le présent procès-verbal.

INBEV BELGIUM



Lybelle Boyck



Tim Moerman

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'associée a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 24 732 634 € augmenté du report à nouveau créditeur de 1 € au poste dividende à payer pour : 24 732 635 €.

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2020 : 0 €
- 2021 : 39 692 975 €
- 2022 : 19 171 964 €



Certifié conforme
Le Président

AB-INBEV FRANCE
SAS au capital de 3 800 000 €
Siège social : 1, Place de la Gare
590000 LILLE
321.336.208 R.C.S. Lille

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Pieter ANCIAUX, Président non associé d'AB-INBEV FRANCE, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé conformément aux statuts, les termes de ce rapport ont été définitivement arrêtés par le Conseil de Présidence.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

A - SITUATION ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le circuit hors domicile en France est en légère croissance de +1% en volumes sur 2023 (vs 2022). (Source Gira).

Le circuit alimentaire, quant à lui, continue sa décroissance pour la deuxième année de suite et affiche un recul de -3.03% en volumes. (Source Nielsen)

B – SITUATION ET ACTIVITE LOGISTIQUE

En 2023 nous avons poursuivi notre activité avec les deux entrepôts de La Chapelle D'Armentières et de Libercourt, aucun autre site n'a été utilisé. Une forte réduction de stock a eu lieu entre le début d'année et fin d'année avec un pic de stockage au mois de mars.

C - SITUATION ET ACTIVITE SOCIALE

Le contexte économique avec les hausses de coûts de matières premières a impacté de façon significative notre activité. Ainsi, début 2023 nous avons dû restructurer certaines équipes afin de sauvegarder la compétitivité. Il n'y a pas eu d'avantages de changements sur le plan social en 2023.

II – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

A – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

III – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

A - COMPTES ET RESULTATS AU 31/12/2023

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes et droits spécifiques inclus de 823 396 551 €, celui de l'année précédente était de 827 613 055 €, soit une variation négative de -0.51%.

Les principaux agrégats du compte de résultat en euros sont les suivants :

	2023	2022
Résultat d'exploitation	32 935 861	33 104 522
Résultat financier	-801 567	-3 264 022
Résultat courant avant impôt	32 132 402	29 837 150
Résultat exceptionnel	-680 400	-1 160 000
Résultat net	24 732 634	19 171 964

B - SITUATION FINANCIERE

Notre situation financière est gérée au niveau du groupe AB-INBEV, par la société COBREW - Brouwerijplein 1 située à 3000 LOUVAIN BELGIQUE, société du groupe AB-INBEV basée à BRUXELLES.

Nos comptes bancaires font l'objet d'une centralisation de trésorerie journalière.

La situation financière au 31/12/2023 s'élève à 43 622 €, elle était de 1 047 098 € au 31/12/2022.

Les capitaux propres de l'exercice 2023 avant affectation de l'exercice s'élèvent à 31 752 907 €. Ceux de l'exercice 2022 s'élevaient à 26 192 237 €

Au 31/12/2023, la situation financière représente donc 0.14% des capitaux propres.

Au 31/12/2022 ce ratio était de +4%.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

A - ACTIVITE ET RESULTATS DES PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des participations est annexé au bilan.

V – EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

VI – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 a été marquée par une hausse spectaculaire du coût de la plupart des intrants dans le processus de fabrication de la bière. En 2024, malgré une grande incertitude sur le plan géopolitique, nous constatons un ralentissement de l'inflation.

Malgré deux années de recul, nous nous attendons à une reprise de l'industrie nourrie par un agenda événementiel chargé (Jeux Olympiques, Coupe d'Europe de football, etc.).

Notre priorité en 2024 est de renouer avec la croissance en volume mais également en parts de marché. Nous désirons également continuer de premiumiser la catégorie et de lancer des innovations au travers de nos marques fortes.

VII – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 24 732 634 € augmenté du report à nouveau créateur de 1 € comme suit :

- au poste dividende à payer pour : 24 732 635 €

IX – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

- 2020 : néant
- 2021 : 39 692 975 €
- 2022 : 19 171 964 €

X – CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé comprennent un montant de 146 690 € de charges non déductibles fiscalement.

XI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la société et son Président.

XII- INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons le nombre et le montant des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) : Débit + Crédit -												
Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	230	311	236	82	287	916	184	199	106	35	996	1 336
Montant total des factures concernées T.T.C.	3 637 204	2 032 827	1 110 574	941 752	386 764	4 471 917	2 450 306	2 104 086	322 805	-11 653	977 457	3 392 695
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice ou du Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	0,63%	0,35%	0,19%	0,16%	0,07%	0,77%	0,30%	0,26%	0,04%	0,00%	0,12%	0,41%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒	Délais contractuels :					☒	Délais contractuels :				
	☐	Délais légaux :					☐	Délais légaux :				



Le Président



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.800.000 €

Siège social : 1 place de la Gare
59000 LILLE

RCS Lille Métropole 321 336 208

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.800.000 euros
Siège social : 1 place de la Gare
59000 LILLE

RCS Lille Métropole 321 336 208

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2023

À l'Associé Unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB INBEV FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Contrôle fiscal » de l'annexe des comptes annuels concernant le contrôle fiscal en cours.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 26 Juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 place de la Gare (Regus) 59000 LILLE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 1 3 3 6 2 0 8 0 0 2 8 5

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	267 755	AG	267 755			33 023	
		Fonds commercial (1)	AH	94 518	AI	94 518				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	29 094 019	AK	14 828 964	14 265 055		12 363 153	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 408 906	AS	672 017	1 736 889		1 393 311	
		Autres immobilisations corporelles	AT	47 725 843	AU	28 255 419	19 470 423		19 237 088	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	427 619	CV	61 619	366 000		329 809	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD	7 749	BE		7 749		7 749	
		Prêts	BF	10 884 050	BG	10 876 070	7 979		48 144	
		Autres immobilisations financières*	BH	222 993	BI		222 993		362 841	
TOTAL (II)			BJ	91 133 456	BK	55 056 364	36 077 091		33 775 122	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 899	BM		7 899		39 981	
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	26 431 552	BU	504 602	25 926 949		40 092 511	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	56 243 653	BY	3 568 683	52 674 970		81 407 891	
		Autres créances (3)	BZ	115 146 653	CA		115 146 653		102 236 014	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
		Disponibilités	CF	596 514	CG		596 514		1 617 561	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	818 670	CI		818 670		1 219 077	
	TOTAL (III)		CJ	199 244 942	CK	4 073 286	195 171 655		226 613 036	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)			CO	250 378 396	CP	59 129 650	231 248 747		260 388 158
Renvois : (1) Dont droit au bail :			Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			(3) Part à plus d'un an			CR	
Clause de réserve de propriété *			Immobilitations			Stocks :			Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AB-Inbev France		Néant ☐ *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 800 000)	DA	3 800 000	3 800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	174 659	174 659
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 520 000	1 520 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 525 612	1 525 612
	Report à nouveau	DH	1	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 732 634	19 171 964
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	31 752 907	26 192 237
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	584 014	629 972
	Provisions pour charges	DQ	2 065 150	2 639 510
	TOTAL (III)	DR	2 649 165	3 269 482
DÉTTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	63 762	43 613
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	489 130	526 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 850 457	107 234 420
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 342 307	44 692 550
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 565 575	1 063 266
	Autres dettes	EA	64 535 441	77 175 280
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		190 456
TOTAL (IV)	EC	196 846 674	230 926 438	
Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	231 248 747	260 388 158	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	196 491 985	230 578 136
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	63 762	43 613	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le rapport
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AB-Inbev France</u>										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	815 540 291	FB	3 720 498	FC	819 260 789	823 090 016			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	242 767	FH	3 892 994	FI	4 135 762	4 523 039			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	815 783 058	FK	7 613 493	FL	823 396 551	827 613 055			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO		7 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	5 982 566	2 978 635		
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 695 564	680 046		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	831 074 682	831 279 071		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	366 320 619	356 650 611		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	14 008 608	(14 007 080)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	9 754	35 397		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	32 082	22 789		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	214 174 942	237 579 842		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	161 433 754	170 836 722		
	Salaires et traitements*						FY	19 602 846	18 760 600		
	Charges sociales (10)						FZ	7 589 143	7 155 422		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*						GA	13 467 502	13 955 042	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	265 311	4 810 519	
	Autres charges (12)						GD	986 605	1 737 658		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	247 652	637 023		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	798 138 821	798 174 548		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	32 935 861	33 104 522		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI	1 892	3 350		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK	96 297	445 501		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	663 018	56 598		
	Différences positives de change						GM	286 615	637 077		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN	962 166	170 158		
	Total des produits financiers (V)						GO				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GP	2 008 096	1 309 335		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ		212 192		
	Différences négatives de change						GR	2 312 993	4 087 146		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS	496 670	274 019		
	Total des charges financières (VI)						GT				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	2 809 664	4 573 357			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(801 567)	(3 264 022)			
						GW	32 132 402	29 837 150			

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	1 352 792	4 720 082	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	1 352 792	4 720 082	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	2 022 132	5 342 304	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	11 060	537 779	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	2 033 193	5 880 083	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	(680 400)	(1 160 000)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	596 553	776 177	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	6 122 814	8 729 008	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	834 435 572	837 308 489	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	809 702 937	818 136 524	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	24 732 634	19 171 964	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		58 619	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	663 018	56 597	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	439 464	472 443	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	226 218	233 305	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	joindre en annexe) :					Exercice N		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels					11 060	1 352 792		
Penalites retard de livraisons					1 877 288			
Penalites et amendes					19 844			
Fondation Corona					125 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 231 248 748 €. Sur le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des produits est de 834 435 572€ et celui des charges de 809 702 938€, dégageant un bénéfice de 24 732 634€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, tous les montants repris dans l'annexe sociale sont exprimés en Euros (€).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Contrôle fiscal

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

L'administration fiscale a mis à la charge de la société des rectifications en matière de prix de transfert, considérant que la société aurait dû dans le cadre de calcul de ses prix de transfert réintégrer dans le calcul de sa marge opérationnelle le montant des pénalités logistiques qu'elle comptabilise en charges exceptionnelles, afin de s'assurer du caractère de pleine concurrence de ces derniers.

Les principaux rehaussements en base s'élèvent pour ces 3 exercices à un montant total de

15 455 839€ entraînant les rectifications suivantes :

Supplément d'impôt sur les sociétés : 5 119 094€

Supplément de contribution sociale : 168 931€

Intérêts de retard : 285 391€

Les rectifications relatives aux exercices 2018 et 2019 ont été maintenues à l'issue des recours hiérarchiques exercés.

Nous estimons néanmoins à ce jour que la société dispose d'arguments sérieux pour contester les rectifications mises à sa charge en matière de prix de transfert et obtenir l'abandon des rectifications mises à sa charge, soit dans le contexte d'un contentieux juridictionnel, soit dans le cadre d'une procédure d'élimination de la double imposition.

En conséquence, ces rectifications n'ont pas été provisionnées dans les comptes annuels au 31 décembre 2023.

1.2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes. Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Elles comprennent les logiciels, le fonds commercial et les droits de fournitures.

Le fonds de commerce font l'objet de tests d'affaiblissement sur la base de la détermination de la valeur d'utilité à partir des perspectives de rentabilité de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Logiciels : 1 an linéaire
- Droits de fournitures : sur la durée des contrats en linéaire

Activités en matière de recherche & développement

La société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et frais financiers) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Constructions : 20 ans linéaire
- Agencements des constructions : 5 ans linéaire
- Installations techniques, matériels outillages industriels, de manutention : 5 à 10 ans linéaire
- Agencements divers : 5 ans linéaire
- Matériel de bureaux et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans linéaire

Les éléments corporels de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été valorisés selon des critères liés à l'activité et à la situation nette.

Prêts

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

La société est amenée à comptabiliser en prêts les sommes pour lesquelles elle est appelée à caution. Ces prêts sont valorisés à la valeur nominale et le cas échéant ils font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une étude individuelle en fonction de la situation financière de la contrepartie.

Les règles suivantes ont été suivies :

- * Dépréciation à hauteur de 100% des créances attachées à des fonds de commerce en procédure de redressement ou liquidation judiciaire.
- * Non prise en compte des cautions des associés et des garanties personnelles des exploitants de fonds de commerce.
- * Révision des garanties nanties, hypothécaires et des garanties entrepositaires.

2.4. Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'achat y compris frais accessoires, calculé sur la base du dernier prix d'achat pour les produits bières et au coût moyen pondéré pour les articles publicitaires.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les méthodes de dépréciation sont :

- Créances douteuses au titre de l'exercice : 100%
- Créances douteuses au titre des exercices antérieurs : 100%
- Créances faisant l'objet d'un redressement judiciaire : 100%
- Créances non douteuses mais échues depuis plus de 90 jours : 100%

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.7. Provisions pour risques et charges

Elles se décomposent pour l'essentiel en :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données sur prêts cautionnés
- provisions pour retraites
- provisions pour restructuration

En particulier, les provisions pour risques sont évaluées sur la base des litiges en cours ou en fonction des risques sur les engagements de cautions sur prêts pris par la société. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective des eaux, bières et boissons rafraichissantes sans alcool. Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite. La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation sur exercice en cours 3,85% contre 3,16% sur exercice précédent.

Taux de progression des salaires (inflation incluse) sur exercice en cours 2,50% contre 2,50% sur exercice précédent.

2.8. Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés et provisionnés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 56 000€ hors taxes.

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations : tableau 2054

Amortissements : tableau 2055

Provisions : tableau 2056

Etat des échéances des créances et des dettes : tableau 2057

Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Composition du capital social

Variation des capitaux propres

Provisions et dépréciations

Charges à payer

Produits constatés d'avance

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS AB-Inbev France**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		1 863 569		KT		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		50 232 820		KW		
	Matériel de transport*						KY				KZ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		604 760		LC		
	Emballages récupérables et divers *						LE				LF		
	Immobilisations corporelles en cours						LH				LI		
	Avances et acomptes						LK				LL		
	TOTAL III						LN		52 701 149		LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M	
		Autres participations						8U		427 619		8V	
Autres titres immobilisés						IP		7 749		IR			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		11 537 481		IU			
TOTAL IV						LQ		11 972 850		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		91 447 357		OH			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Augmentations			
				1		2		3			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CO		D0			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains						LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					MA		MB		
		Sur sol d'autrui					MD		ME		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions					MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						MJ		12 908		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers						MM		10 925 244	
		Matériel de transport						MP			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						MS		344 772	
		Emballages récupérables et divers *						MV			
	Immobilisations corporelles en cours						MZ				
	Avances et acomptes						ND				
	TOTAL III						NG		11 282 924		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						OU		M7	
		Autres participations						OX		OY	
Autres titres immobilisés						2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						2F		11 107 043			
TOTAL						NK		11 542 412			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OK		OL			

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE 94 518	RF	RI	RJ 94 518
Autres immobilisations incorporelles		PE 14 282 661	PF 5 325 244	PG 4 511 186	PH 15 096 719
TOTAL I		RK 14 377 179	RM 5 325 244	RN 4 511 186	RO 15 191 237
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 470 257	QA 214 443	QB 12 683	QC 672 017
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 30 642 464	QE 7 909 156	QF 10 928 114	QG 27 623 506
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 580 984	QM 18 657	QN 344 772	QO 254 870
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 31 693 707	QV 8 142 257	QW 11 285 570	QX 28 550 394
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON 46 070 887	OP 13 467 502	OQ 15 796 757	OR 43 741 631

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V4	V5
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice des amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications complémentaires sont fournies dans le document n° 503.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France				Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP	10 884 050	UR	10 884 050	US				
	Autres immobilisations financières	UT	222 993	UV	222 993	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	261 317		261 317					
	Autres créances clients	UX	55 982 336		55 982 336					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autrement constituée) (10))	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	107 855		6 612		101 243			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 877 186		1 877 186				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 478 439		14 478 439				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	37 639 843		37 639 843					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	61 043 328		61 043 328					
	Charges constatées d'avance	VS	818 670		818 670					
	TOTAUX		VT	183 316 020	VU	183 214 777	VV	101 243		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	63 762		63 762				
		à plus d'1 an à l'origine	VH							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	489 130		134 441		354 689		
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	89 850 457		89 850 457				
	Personnel et comptes rattachés		8C	5 900 443		5 900 443				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 482 245		4 482 245				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 466 241		7 466 241				
		Obligations cautionnées	VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 493 376		21 493 376				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 565 575		2 565 575				
	Groupe et associés (2)		VI							
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 535 441		64 535 441				
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	196 846 674	VZ	196 491 985		354 689			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK							

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Des observations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PRODUITS A RECEVOIR : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur prets	
PRETS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Factures a etablr	306 007
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	306 007
R.R.R a obtenir et autres avoirs a recevoir	9 230 471
Etat - produits a recevoir	
Divers produits a recevoir	
AUTRES CREANCES	9 230 471
CREANCES	9 536 478
Interets courus sur autres valeurs mobilieres	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DIVERS	
PRODUITS A RECEVOIR	9 536 478

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Achats	
Services exterieurs	24 674
Autres services exterieurs	793 996
Impots et taxes	
Autres charges de gestion	
EXPLOITATION	818 670
FINANCIER	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	818 670

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL : (PCG, art. 833-11/1)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres					Capital social	Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice		
ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBÉREES	380 000				380 000	3 800 000	10,00
ACTIONS AMORTIES							
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE							
ACTIONS PREFERENTIELLES							
TOTAL	380 000				380 000	3 800 000	10,00

Informations sur l'actionariat

- INBEV BELGIUM, sise Boulevard Industriel 21 1070 BRUXELLES, possède 100,00 % des titres d'AB-INBEV FRANCE.

INBEV BELGIUM fait partie du groupe ANHEUSER BUSH INBEV, dont le siège social est situé au 1 Grand Place à BRUXELLES 1000.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (PCG, art. 833-11/4)

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Dividendes distribués	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissements	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	3 800 000					3 800 000
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 660					174 660
Ecart de réévaluation	0					0
Réserve légale	1 520 000					1 520 000
Réserves statutaires	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	1 525 612					1 525 612
Report à nouveau	1	19 171 964	-19 171 964			1
Résultat de l'exercice	19 171 964	-19 171 964		24 732 634		24 732 634
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	26 192 237	0	-19 171 964	24 732 634	0	31 752 907

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS : (PCG, art. 833-12/1)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises utilisées	Diminutions Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige prud'hommal	80 223		19 100	4 123	57 000
Provisions pour litiges	80 223	0	19 100	4 123	57 000
Cautions emprunteurs	544 051			22 734	521 317
Provisions pour garanties donnees	544 051	0	0	22 734	521 317
Retraite	702 000	64 050	47 050	28 000	691 000
Provisions pour pensions	702 000	64 050	47 050	28 000	691 000
Impôt société contrôle fiscal	109 411				109 411
Provisions pour impôts	109 411	0	0	0	109 411
Restructuration	1 828 099	922 556	1 485 916		1 264 739
Tva contrôle fiscal	5 698				5 698
Autres provisions pour risques et charges	1 833 797	922 556	1 485 916	0	1 270 437
TOTAL II	3 269 482	986 606	1 552 066	54 857	2 649 165
Immobilisations corporelles	377 043				377 043
Titres de participation	97 810			36 191	61 619
Autres immobilisations financières : Prets	11 126 495		23 232	227 193	10 876 070
Stocks	347 649	156 954			504 603
Comptes clients	7 396 505	108 358	17 862	3 918 317	3 568 684
TOTAL III	19 345 502	265 312	41 094	4 181 701	15 388 019
TOTAL (I+II+III)	22 614 984	1 251 918	1 593 160	4 236 558	18 037 184

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES A PAYER : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur emprunts	
Interets courus sur banques	
Interets courus sur concours bancaires courants	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Interets courus sur fonds de participation	10 660
Interets courus sur emprunts groupe	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 660
Fournisseurs factures non parvenues	67 061 515
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	67 061 515
Dettes provisionnees congés payés	1 967 078
Personnel : autres charges a payer	3 920 085
organismes sociaux charges a payer	3 438 168
Etat : charges a payer	92 929
DETTE FISCALES ET SOCIALES	9 418 260
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	2 565 575
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 565 575
R.R.R. a accorder et avoirs a etabli	7 478 069
Diverses charges a payer	29 621 340
AUTRES DETTES	37 099 409
CHARGES A PAYER	116 155 419

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
EXPLOITATION	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Transferts de charges d'exploitation

Charges et produits exceptionnels

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : (PCG, art. 833-14/1)

	FRANCE	EXPORT ET INTRACOM	TOTAL
Bieres et boissons rafraichissantes	813 231 792	3 720 498	816 952 290
Articles publicitaires	2 308 500		2 308 500
VENTES DE MARCHANDISES	815 540 292	3 720 498	819 260 790
Activites annexes			
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			
Prestations de services	242 768	3 892 994	4 135 762
Produits des locations			
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	242 768	3 892 994	4 135 762
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	815 783 060	7 613 492	823 396 552

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

TRANSFERTS DE CHARGES : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Avantages en nature	439 465
EXPLOITATION	439 465

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :
(PCG, art. 833-14/3)

	Charges	Produits	Produits - charges
Penalites et amendes	19 844		-19 844
Versements octroyés à une fondation d'entreprise	125 000		-125 000
Penalites retard de livraisons	1 877 289		-1 877 289
OPERATIONS DE GESTION	2 022 133	0	-2 022 133
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels	11 060	1 352 792	1 341 732
Cessions d'elements d'actifs financiers			0
OPERATIONS EN CAPITAL	11 060	1 352 792	1 341 732
Impôt société contrôle fiscal			0
Tva contrôle fiscal			0
AMORTISSEMENTS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
TOTAL	2 033 193	1 352 792	-680 401

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL : (PCG, art. 833-15)

Taux moyen de l'impôt :

25,728638%

Libelle	Resultat comptable avant impôt	Réintégrations +	Déductions -	Compensation	Deficits	Résultat Fiscal	Charge d'impôt	Crédit d'impôt	Resultat net après impôt
Resultat courant court terme	32 096 211	1 384 641	-6 039 425	-1 311 734		26 129 693	6 722 814	-600 000	25 973 397
Resultat courant long terme	36 191		-36 191			0	0		36 191
Resultat courant	32 132 402	1 384 641	-6 075 616	-1 311 734	0	26 129 693	6 722 814	-600 000	25 409 588
Resultat exceptionnel court terme	-680 401	144 844		535 557		0	0		-680 401
Resultat exceptionnel long terme						0	0		0
Resultat exceptionnel	-680 401	144 844	0	535 557	0	0	0	0	-680 401
Participation des salariés	-596 553	596 553	-776 177	776 177		0	0		-596 553
Total court terme	30 819 257	2 126 038	-6 815 602	0	0	26 129 693	6 722 814	-600 000	24 096 443
Total long terme	36 191	0	-36 191	0	0	0	0	0	36 191
Benefice ou perte	30 855 448	2 126 038	-6 851 793	0	0	26 129 693	6 722 814	-600 000	24 132 634

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : (PCG, art. 833-15)

NATURE	DEBUT EXERCICE		AUTRES		VARIATIONS		FIN EXERCICE		VARIATIONS NETTES	VARIATIONS NETTES
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES FISCALO-COMPTABLES										
1 Provisions reglementees										
11 Provisions a reintegrer ulterieurement										
provision pour hausse des prix										
12 Provisions a reintegrer eventuellement										
provision pour fluctuation des cours										
13 Provisions liberees sous condition d'emploi										
provision pour investissement										
14 Amortissements derogatoires										
2 Subventions d'investissement										
3 Charges non deductibles temporairement										
31 A deduire l'annee suivante										
participation des salaries	776 177				596 553	776 177	596 553		(179 624)	
organique	1 021 000				1 050 000	1 021 000	1 050 000		29 000	
provision perte de change										
32 A deduire ulterieurement										
amortissements fonds de commerce	94 518						94 518			
provision retraite	702 000				64 050	75 050	691 000		(11 000)	
provision restructuration	1 220 507				19 965	1 007 196	233 276		(987 231)	
depreciation immo corporelles	377 043						377 043			
depreciation prêts	268 053				23 269		291 322		23 269	
depreciation produits financiers courus sur prêts	58 927				3 695		62 622		3 695	
depreciation stocks										
depreciation clients	7 287 098					3 936 179	3 350 919		(3 936 179)	
4 Produits non taxables temporairement										
plus-values nettes a court terme										
plus-values de fusion										
plus-values a long terme differees										
5 Charges deduites (ou produits imposes) fiscalement et non encore comptabilisees	0									
Charges differees et etalees	0									
Quote-part de perte dans des societes fiscalement transparentes	0									
ecarts de conversion actif										
TOTAL	11 805 323	0	0	0	1 757 532	6 815 602	6 747 253		(5 058 070)	
II. DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT										
1 Deficits reportables fiscalement										
2 Moins-values a long terme										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

5 - AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATION

Consolidation

Liste des filiales et des participations

Information concernant les parties liées

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Ventilation par catégorie des rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Engagements financiers

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Consolidation

- Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV dont la société mère est :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ceux-ci sont établis en conformité avec les principes édictés par la 7ème directive européenne. En conséquence, la SAS AB-INBEV FRANCE ne publie pas de comptes consolidés en France.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : (PCG, art. 841-6)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Siège social	Capital social	Capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Valeur brute des prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT	Date de clôture de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute > 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
SAS Sofabo	Lavilledieu	200 000	1 015 251	34,00%	233 840	427 619	366 000			4 816 101	31/12/2022
TOTAL					233 840	427 619	366 000	0	0	4 816 101	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute <= 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)						0	0	0	0	0	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES (PCG, art. 833-16)

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NB : Les transactions présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF
MOYEN (PCG, art. 833-19)

CATEGORIE	NOMBRE
Cadres	85,44
Agents de maitrise et techniciens	119,93
Employes	4,82
Personnel salarie	210,19
Cadres	7,00
Agents de maitrise et techniciens	
Employes	
Personnel mis a disposition de l'entreprise	7,00

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DES REMUNERATIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE
DIRECTION (PCG, art. 833-17)

CATEGORIE	MONTANTS
Jetons de presence	Neant
Organes de direction	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS : (PCG, art. 833-18)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises et parties liées	Banques	Tiers
Effets escomptes non echus	0						
Cautions sur prêts clients	556 380					556 380	
ENGAGEMENTS DONNES	556 380	0	0	0	0	556 380	0
Cautions sur prêts clients	37 193						37 193
Exclusivité d'exploitation de droits de propriété intellectuelle : durée 15ans à compter du 31/12/2010	0						2 ans
ENGAGEMENTS RECUS	37 193	0	0	0	0	0	37 193
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0						

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes